

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2014

Révision : 11.07.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **B95A**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Ce produit n'est recommandé pour aucune autre utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessous.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Détergent carrosserie
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
LUBRO SAS
Parc d'activité Bernard Vergnaud
3 rue Henri Becquerel
93274 SEVRAN CEDEX
TEL : 01.43.85.10.10
- **Service chargé des renseignements:** fds@lubro.fr
- **Numéro d'appel d'urgence:** Tél. INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) : 01.45.42.59.59

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Métilsicate de sodium
Hydroxyde de sodium
- **Mentions de danger**
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/se doucher.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2014

Révision : 11.07.2014

Nom du produit: B95A

(suite de la page 1)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux .

- **Composants dangereux:**

CAS: 64-02-8 EINECS: 200-573-9 Reg.nr.: 01-2119486762-27	EDTA et sels ☒ Xn R20/22; ☒ Xi R41 ☞ Eye Dam. 1, H318 ☠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	5 à 15%
CAS: 3055-97-8 EINECS: 221-283-9 Reg.nr.: polymère : exempté	Alcool C12-14 éthoxylé ☒ Xn R22; ☒ Xi R41 ☞ Eye Dam. 1, H318 ☠ Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	< 5%
CAS: 6834-92-0 EINECS: 229-912-9 Reg.nr.: 01-2119449811-37	Métasilicate de sodium ☒ C R34; ☒ Xi R37 ☞ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314 ☠ STOT SE 3, H335	< 5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	< 5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Reg.nr.: 01-2119457892-27	Hydroxyde de sodium ☒ C R35 ☞ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	< 5%
Numéro CE: 931-513-6 Reg.nr.: 01-211-9513359-38	Cocoamidopropyl bétaine ☒ Xi R41 ☞ Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	< 5%
CAS: 1300-72-7 EINECS: 215-090-9 Reg.nr.: 01-2119513350-56	xylènesulfonate de sodium ☒ Xi R36 ☠ Eye Irrit. 2, H319	< 5%

- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

Le produit contient :

EDTA et sels 5 - 15%

Agents de surface non ioniques, Agents de surface amphotères, Phosphonates, Agents de surface anioniques < 5%

Parfum

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2014

Révision : 11.07.2014

Nom du produit: B95A

(suite de la page 2)

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement. Une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Après inhalation:** Retirer le sujet de la zone exposée, lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**
Laver abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 mn. Consulter le service médical si l'irritation se développe. Enlever immédiatement les vêtements souillés et les laver avant toute réutilisation.
- **Après contact avec les yeux:**
Laver immédiatement les yeux à grande eau, en maintenant les paupières bien écartées, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer les yeux sous l'eau courante. Si l'irritation oculaire persiste ou s'il apparaît une gêne visuelle, consulter immédiatement un ophtalmologiste.
- **Après ingestion:**
En cas d'ingestion accidentelle, NE PAS FAIRE VOMIR, NE PAS FAIRE BOIRE. Rincer la bouche. Appeler immédiatement le centre anti-poisons ou consulter un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications:**
Les résidus de combustion et l'eau souillée lors de la lutte contre l'incendie doivent être éliminées en accord avec la réglementation en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Récupérer un maximum de liquide pour élimination conformément aux réglementations environnementales en vigueur. Le liquide résiduel peut être absorbé sur un matériau inerte (sable, terre, liant universel, sciure...)
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2014

Révision : 11.07.2014

Nom du produit: **B95A**

(suite de la page 3)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Assurer une ventilation suffisante du poste de travail en cas de risque de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.

Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire. En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit et l'identifier (Étiquetage de danger).

- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:** Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

- **Indications concernant le stockage commun:** Stocker à l'écart des acides.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés en dehors de l'utilisation.

- **Température de stockage recommandée:** de -2 °C à + 40 °C

- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Poste d'eau ou fontaine oculaire sur le poste de travail.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol

VME	308 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

VME	2 mg/m ³
-----	---------------------

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant toute manipulation. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:** Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols et utiliser dans une zone bien ventilée.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Gants résistant aux solutions alcalines.

- **Matériau des gants**

Matériaux conseillés : caoutchouc, néoprène, PVC

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Vérifier la résistance et l'imperméabilité des gants avant toute utilisation du produit. Pour plus de précisions, contacter les fabricants de gants de protection.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2014

Révision : 11.07.2014

Nom du produit: **B95A**

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité hermétiques avec protections latérales.

· **Protection du corps:** Combinaison de protection et bottes/chaussures de sécurité fermées, résistantes aux produits chimiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**

Forme: Liquide limpide

Couleur: Jaune, jaune fluo, ou vert

· **Odeur:** Parfumée· **valeur du pH à 20 °C:** 12,5 (à 5% dans l'eau)· **Point d'éclair** Non déterminé ou non applicable· **Densité à 20 °C:** 1,11· **Solubilité dans**

l'eau: Entièrement miscible

· **Teneur en solvants:**

VOC (CE) 2,00 %

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· **Réactivité**· **Stabilité chimique**· **Décomposition thermique / conditions à éviter:** Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.· **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.· **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Matières incompatibles:** Réactivité avec les acides.· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

· **Informations sur les effets toxicologiques**· **Toxicité aiguë:**· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

1310-73-2 Hydroxyde de sodium

Oral LD50 2000 mg/kg (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**· **de la peau:** Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.· **des yeux:** Provoque des lésions oculaires graves.· **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Corrosif

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2014

Révision : 11.07.2014

Nom du produit: B95A

(suite de la page 5)

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Le produit n'est pas classé "Dangereux pour l'environnement" - Pour plus d'informations, se référer aux fiches de données de sécurité des substances présentes.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Composants:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité finale (série OCDE 301) conformément au règlement européen (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur de pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas procéder à l'élimination du produit dans le milieu naturel. Considérer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux à éliminer par un organisme agréé conformément aux législations en vigueur.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| · No ONU | |
| · ADR, IMDG | UNI760 |
| · Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR | 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM) |
| · IMDG | CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE) |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2014

Révision : 11.07.2014

Nom du produit: B95A

(suite de la page 6)

· **Classe(s) de danger pour le transport**· **ADR**

- **Classe** 8 Matières corrosives.
- **Étiquette** 8

· **IMDG**

- **Class** 8 Corrosive substances.
- **Label** 8

· **Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG** III

- **Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.

- **Indice Kemler:** 80
- **No EMS:** F-A,S-B
- **Segregation groups** Alkalis

- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**· **ADR**

- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Catégorie de transport** 3
- **Code de restriction en tunnels** E

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM), 8, III

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:** Tableau des maladies professionnelles n°84.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.07.2014

Révision : 11.07.2014

Nom du produit: B95A

(suite de la page 7)

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Produit réservé uniquement à un usage professionnel

Produit conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté français du 19 décembre 2013)

Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R35 Provoque de graves brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent